

Vente au déballage organisée par LE MOULIN



# Règlement « Braderie des Enfants »

**Article 1 :** Toute participation à la Braderie des Enfants entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement

**Article 2 :** La signature du bulletin d'inscription implique la connaissance du présent règlement

**Article 3 :** Les informations seront collationnées dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation

**Article 4 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences

**Article 5 :** Les emplacements seront attribués par l'association Le Moulin et ne pourront être contestés

**Article 6 :** L'association Le Moulin reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie. Elle pourra, de fait, décider librement du report ou de l'annulation. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs.

**Article 7 :** Les emplacements seront réservés uniquement pour les personnes ayant réglé par avance, et ce jusqu'à 8h30.

**Article 8 :** Les professionnels sont interdits sur la Braderie des Enfants

**Article 9 :** Sont acceptés les jouets, vélos, consoles, jeux vidéo (autorisés aux moins de 16 ans) vêtements, articles de puériculture et autres objets à destination des enfants et adolescents de la maternelle au lycée.

**Article 10 :** Le Moulin se réserve le droit de retirer de la vente tout article non respectueux du présent règlement.

**Objet : Attestation sur l'honneur    Fait le ...../...../ 2024    à .....**

Je soussigné(e).....

Né(e) le ..... à .....

Domicilié(e) .....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à Boussy-Saint-Antoine.
- Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Signature

**ATTENTION: JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LA COPIE RECTO/VERSO DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ**